

SICAV ODDO BHF

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
Grand-Duché de Luxembourg
RCS Luxembourg B0067580

(la « **Société** »)

Avis aux actionnaires de la Société

IMPORTANT :
CET AVIS REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMEDIATE.
POUR TOUTE QUESTION CONCERNANT LE CONTENU DU PRESENT AVIS,
NOUS VOUS INVITONS A CONSULTER UN CONSEILLER PROFESSIONNEL
INDEPENDANT.

22 décembre 2020

Cher actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») souhaite vous faire part de sa décision d'apporter les changements suivants au prospectus de la Société (le « **Prospectus** ») :

1. Modification des politiques d'investissement des compartiments ODDO BHF Euro Corporate Bond et ODDO BHF Credit Opportunities

Les politiques d'investissement d'ODDO BHF Euro Corporate Bond et d'ODDO BHF Credit Opportunities seront mises à jour afin d'introduire et de renforcer la prise en compte de critères extra-financiers dans le processus d'investissement.

Désormais, la composition des portefeuilles accordera une importance significative aux critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

Au final, le processus de sélection exclura au moins 20% des entreprises de l'univers d'investissement du compartiment. Cette exclusion sera effectuée via une approche de sélection en deux étapes : d'une part, l'exclusion sectorielle et, d'autre part, la prise en compte des notations ESG des entreprises composant l'univers d'investissement.

Les notations ESG proviennent de nos données extra-financières internes ou de notre fournisseur externe.

L'équipe ESG interne analysera les émetteurs sélectionnés par l'équipe de gestion, et par conséquent, au moins 90% des actifs nets du compartiment sont soumis à une notation ESG interne.

Les stratégies d'investissement d'ODDO BHF Euro Corporate Bond et d'ODDO BHF Credit Opportunities seront mises à jour conformément à ce qui précède.

Nous vous invitons à vous reporter à l'annexe I pour prendre connaissance de la formulation qui sera ajoutée à la stratégie d'investissement d'ODDO BHF Euro Corporate Bond et qui remplace l'ancien processus d'exclusion ESG ainsi qu'à l'annexe II pour prendre connaissance de la formulation qui sera ajoutée à la stratégie d'investissement d'ODDO BHF Credit Opportunities.

2. Modification de la dénomination des compartiments ODDO BHF Euro Corporate Bond et ODDO BHF Credit Opportunities

Compte tenu du renforcement du rôle des critères extra-financiers dans le processus d'investissement d'ODDO BHF Euro Corporate Bond mentionné ci-dessus, le compartiment ODDO BHF Euro Corporate Bond sera renommé ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond.

Compte tenu de l'intégration de critères extra-financiers dans le processus d'investissement d'ODDO BHF Credit Opportunities comme indiqué ci-dessus, le compartiment ODDO BHF Credit Opportunities sera renommé ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities.

3. Modification/précision des objectifs et politiques d'investissement d'ODDO BHF Euro High Yield Bond et d'ODDO BHF Euro Credit Short Duration

Les politiques d'investissement d'ODDO BHF Euro High Yield Bond et d'ODDO BHF Euro Credit Short Duration seront modifiées afin d'intégrer la prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement. Cette approche intégrera une composante ESG au portefeuille, mais ne modifiera toutefois pas significativement l'approche d'investissement actuelle.

Nous vous invitons à consulter les annexes III et IV pour connaître les formulations qui seront ajoutées aux objectifs et politiques d'investissement d'ODDO BHF Euro High Yield Bond et d'ODDO BHF Euro Credit Short Duration.

4. Modification/précision de l'objectif et de la politique d'investissement d'ODDO BHF Euro High Yield Bond

L'objectif et la politique d'investissement d'ODDO BHF Euro High Yield Bond seront modifiés pour autoriser les investissements dans des obligations à haut rendement notées BB+ et moins, alors qu'auparavant ceux-ci étaient limités aux titres ayant une notation d'au moins CCC ou Caa2.

5. Modification/précision de l'objectif et de la politique d'investissement d'ODDO BHF Artificial Intelligence

Des précisions ont été apportées à l'objectif et à la stratégie d'investissement du compartiment ODDO BHF Artificial Intelligence.

Ces précisions portent sur la construction du portefeuille d'actions mondiales et plus particulièrement sur l'étape finale consistant en l'analyse fondamentale et la prise en compte des critères ESG. Elles ne modifieront pas le processus de construction du portefeuille.

Nous vous invitons à consulter l'annexe V pour prendre connaissance du nouvel objectif d'investissement et de la nouvelle politique d'investissement d'ODDO BHF Artificial Intelligence.

6. Modification de la devise des Indices de référence des compartiments ODDO BHF Artificial Intelligence, ODDO BHF Millennials et ODDO BHF Green Planet

Les compartiments ODDO BHF Artificial Intelligence, ODDO BHF Millennials et ODDO BHF Green Planet sont gérés activement par rapport à des indices de référence (les « Indices de référence ») qu'ils visent à surperformer, et qui servent également au calcul de la commission de performance, le cas échéant.

Afin d'obtenir la comparaison la plus précise possible entre la performance des Compartiments et celle des Indices de référence, il a été décidé que les Indices de référence de ces compartiments seront libellés en USD, à l'exception des Classes d'Actions qui sont libellées dans une autre devise et qui ne sont pas couvertes contre le risque de change. Dans ce cas, les Indices de référence seront libellés dans la devise de la Classe d'Actions.

7. Modification des objectifs et des politiques d'investissement des compartiments ODDO BHF Artificial Intelligence, ODDO BHF Green Planet et ODDO BHF Millennials

Des modifications seront apportées à la description du processus d'investissement des compartiments ODDO BHF Green Planet, ODDO BHF Artificial Intelligence et ODDO BHF Millennials. Des détails supplémentaires sont apportés concernant l'étape finale de la construction du portefeuille, qui consiste pour l'équipe de gestion à prendre en compte les filtres quantitatifs décrits dans le prospectus afin d'ajuster la pondération finale, tout en conservant un certain pouvoir discrétionnaire. En outre, il est précisé que le portefeuille final sera composé de 30 à 60 titres.

8. Modification de l'objectif et de la politique d'investissement d'ODDO BHF Green Planet

L'objectif et la politique d'investissement d'ODDO BHF Green Planet seront modifiés pour intégrer une exclusion stricte s'appliquant aux sources d'énergie pétrolières et gazières non conventionnelles (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux, pétrole et gaz d'Arctique). Le Compartiment ne pourra dès lors pas investir dans ces activités.

9. Création d'une nouvelle classe d'actions au sein du compartiment ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond

Pour compléter la gamme d'actions offertes aux investisseurs, une nouvelle classe d'actions comportant les lettres « oN », ensemble ou séparément, dans leur dénomination sera créée au sein du compartiment ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond. Cette nouvelle classe d'actions sera proposée uniquement aux clients de banque privée d'ODDO BHF AG bénéficiant de services de gestion de portefeuille ou de conseil en investissement fournis par une société du groupe ODDO BHF (notamment ODDO BHF Trust GmbH).

10. Modifications aux fins de conformité au Règlement sur les indices de référence

Afin de se conformer aux exigences du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 (le « Règlement sur les indices de référence »), des informations détaillées sur les descriptions et les utilisations des indices de référence par les Compartiments seront insérées dans le Prospectus ainsi qu'une référence spécifique à la gestion active de chaque Compartiment.

Ainsi, il sera mentionné, pour chaque Compartiment, si l'objectif de gestion vise à surperformer un indice de référence et/ou si celui-ci est utilisé pour le calcul de la commission de performance, le cas échéant.

11. Suppression de la commission anti-dilution de 2% maximum sur la valeur nette d'inventaire par action

La commission anti-dilution de 2% maximum sur la valeur nette d'inventaire par action sera supprimée de la section « Commission anti-dilution et swing pricing ». Le Conseil d'administration pourra continuer d'ajuster l'évaluation des frais de transaction et donc le prix des actions du compartiment afin de tenir compte des frais de négociation sans être limité à ce maximum.

Les changements mentionnés ci-dessus constituent les principales modifications apportées au Prospectus. D'autres modifications mineures sans incidence significative seront apportées au Prospectus, principalement à des fins de cohérence.

Documents disponibles pour consultation / Droit à des informations supplémentaires

En cas de désaccord avec les modifications relatives à un compartiment donné telles que mentionnées ci-dessus, vous avez la possibilité de demander le rachat de vos actions dudit compartiment sans frais durant une période d'un mois à compter de la date du présent avis et se terminant le 22 janvier 2021. Ces modifications prendront effet à l'expiration de cette période.

Des exemplaires du nouveau Prospectus, daté et en vigueur à compter de janvier 2021, et des DICI modifiés, datés et en vigueur à compter du 22 janvier 2021, seront disponibles gratuitement pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société et/ou de la Société de gestion ou auprès des agents locaux de la Société, comme l'exigent les lois applicables.

Veuillez contacter votre conseiller financier ou le siège social de SICAV ODDO BHF pour toute question à ce sujet.

Sincères salutations,

Le Conseil d'administration

ANNEXE I

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT ODDO BHF SUSTAINABLE EURO CORPORATE BOND

« Le Compartiment est géré activement et vise une croissance du capital sur le long terme en gérant un portefeuille qui investit au moins 2/3 de ses actifs totaux en titres de créance négociables émis par des sociétés publiques ou privées de tous secteurs (y compris des établissements financiers) tout en intégrant une analyse des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

L'univers d'investissement du Compartiment se compose des sociétés incluses dans l'indice Markit iBoxx Euro Corporate Total Return.

Dans un premier temps, le Gestionnaire accorde une grande importance aux critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) par le biais d'une approche sélective couvrant une grande majorité des titres de l'univers d'investissement du Compartiment, ce qui permet d'en éliminer au moins 20%. Cette approche sélective comporte deux étapes :

- Première étape : exclusion sectorielle

Sur la base des informations obtenues auprès du fournisseur de données ESG externe (MSCI) du Gestionnaire, et en particulier le MSCI Business Involvement Screening, le Compartiment ne pourra pas investir dans les secteurs du tabac, des jeux de hasard, des sables bitumineux et du gaz de schiste, des armes, des OGM et des pesticides, de l'extraction du charbon et de la production d'énergie à base de charbon et du nucléaire.

Par ailleurs, sur la base du MSCI ESG Controversies Score, le Compartiment ne pourra pas non plus investir dans les sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

- Deuxième étape : notation ESG

Cette étape consiste à prendre en compte la notation ESG d'une grande majorité des entreprises de l'univers d'investissement, qu'il s'agisse de la notation interne du Gestionnaire ou de celle de son fournisseur de données extra-financières externe.

Le filtre ESG du fournisseur de données extra-financières externe du Gestionnaire repose sur les notations ESG de MSCI qui évaluent l'exposition des entreprises aux risques et opportunités ESG sur une échelle allant de CCC (moins bonne notation) à AAA (meilleure notation). Il est basé sur les sous-notations classées sur une échelle allant de 0 (moins bonne notation) à 10 (meilleure notation) pour les catégories Environnement, Social et Gouvernance.

Le processus d'analyse ESG interne du Gestionnaire combine deux approches :

1. « best-in-universe » : l'équipe de gestion du Gestionnaire privilégie les émetteurs les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité.
2. « best effort » : l'équipe de gestion du Gestionnaire encourage les progrès continus des émetteurs à travers un dialogue direct avec eux.

Dans le cadre du processus de notation du Gestionnaire, les critères suivants sont notamment analysés :

- Environnement : gestion du risque climatique, consommation énergétique, consommation d'eau, gestion des déchets, certifications environnementales, produits et services à valeur environnementale ajoutée...

- Social : capital humain (gestion des ressources humaines, diversité des équipes dirigeantes, formation des employés, santé et sécurité, etc.), gestion des fournisseurs, innovation...

- Gouvernance : gouvernance d'entreprise (préservation des intérêts de l'actionnaire minoritaire, composition des organes de gouvernance, politique de rémunération), responsabilité fiscale, exposition aux risques de corruption...

Une attention particulière est accordée à l'analyse du capital humain et de la gouvernance d'entreprise, qui représentent respectivement 30% et 25% de la notation de chaque entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. En effet, nous sommes convaincus qu'une mauvaise gestion du capital humain ou une gouvernance d'entreprise défaillante constituent un risque majeur pour l'exécution de la stratégie d'une entreprise et donc pour sa valorisation.

L'analyse des controverses (accidents industriels, pollution, condamnations pour corruption, pratiques anticoncurrentielles, sécurité des produits, gestion de la chaîne d'approvisionnement, etc.) basée sur les éléments obtenus auprès de notre fournisseur de données extra-financières externe est intégrée dans le processus de notation et influence directement la notation ESG de chaque entreprise.

Ce processus d'analyse ESG interne débouche sur une échelle de notation interne à cinq niveaux (5 étant le meilleur et 1 le moins bon) : opportunité ESG forte (5), opportunité ESG (4), ESG neutre (3), risque ESG modéré (2) et risque ESG élevé (1).

La combinaison des processus de notation externe et interne réduit davantage l'univers d'investissement du Compartiment pour déterminer son univers éligible :

1. les entreprises qui ne sont pas suivies par le modèle interne du Gestionnaire ou celui de son fournisseur de données extra-financières externe sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement ;
2. les entreprises qui ne sont pas suivies par le modèle interne du Gestionnaire et qui ont une notation MSCI ESG de CCC et de B si la sous-notation MSCI ESG est inférieure à 3 pour l'une des catégories environnement, social ou gouvernance sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement ;
3. enfin, les entreprises notées 1 sur notre échelle de notation interne (qui va jusqu'à 5) en ce qui concerne les piliers « capital humain » et/ou « gouvernance d'entreprise » sont également systématiquement exclues de l'univers d'investissement.

À partir de cet univers éligible, l'équipe de gestion du Gestionnaire appliquera une analyse fondamentale, comme décrit ci-dessous.

L'équipe ESG interne analysera les émetteurs sélectionnés par l'équipe de gestion du Gestionnaire. Par conséquent, au moins 90 % des actifs nets du Compartiment sont soumis à une notation ESG interne.

Le Compartiment est géré activement par rapport à un indice de référence, l'indice Markit iBoxx Euro Corporates Total Return (« l'Indice de référence »). L'Indice de référence est conçu pour refléter la performance de la dette investissement grade libellée en euros et émise par des sociétés publiques ou privées. Les règles de l'Indice de référence visent à offrir une large couverture de l'univers des obligations d'entreprises en euros, tout en respectant des normes minimales de placement et de liquidité. Dans le cadre du processus d'investissement, le Gestionnaire a toute latitude quant à la composition du portefeuille du Compartiment. »

ANNEXE II : MODIFICATION DE L'OBJECTIF ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT ODDO BHF SUSTAINABLE CREDIT OPPORTUNITIES

« Le Compartiment est géré activement et a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice EONIA + 3% (capitalisé) sur une base annuelle en gérant un portefeuille qui investit au moins 70% de ses actifs nets dans des titres d'émetteurs basés dans un État membre de l'OCDE tout en intégrant une analyse des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

L'univers d'investissement du Compartiment se compose des sociétés incluses dans les indices du marché du crédit suivants : l'indice ICE BofAML Euro Corporate Senior, l'indice ICE BofAML BB-B Euro High Yield Non-Financial Constrained, l'indice ICE BofAML Euro Subordinated Financial, l'indice ICE BofA Euro Non-Financial Subordinated, l'indice ICE BofAaML Euro Large Cap ex Corporates, l'indice ICE BofA Non-Financial US Emerging Markets Liquid Corporate Plus et l'indice ICE BofA Contingent Capital.

I. Dans un premier temps, le Gestionnaire accorde une grande importance aux critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) par le biais d'une approche sélective couvrant une grande majorité des titres de l'univers d'investissement du Compartiment, ce qui permet d'en éliminer au moins 20%. Cette approche sélective comporte deux étapes.

- Première étape : exclusion sectorielle

Sur la base des informations obtenues auprès du fournisseur de données ESG externe (MSCI) du Gestionnaire, et en particulier le MSCI Business Involvement Screening, le Compartiment ne pourra pas investir dans les secteurs du tabac, des jeux de hasard, des sables bitumineux et du gaz de schiste, des armes, des OGM et des pesticides, de l'extraction du charbon et de la production d'énergie à base de charbon et du nucléaire.

Par ailleurs, sur la base du MSCI ESG Controversies Score, le Compartiment ne pourra pas non plus investir dans les sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

- Deuxième étape : notation ESG

Cette étape consiste à prendre en compte la notation ESG d'une grande majorité des entreprises de l'univers d'investissement, qu'il s'agisse de la notation interne du Gestionnaire ou de celle de notre fournisseur de données extra-financières externe.

Le filtre ESG du fournisseur de données extra-financières externe du Gestionnaire repose sur les notations ESG de MSCI qui évaluent l'exposition des entreprises aux risques et opportunités ESG sur une échelle allant de CCC (moins bonne notation) à AAA (meilleure notation). Il est basé sur les sous-notations classées sur une échelle allant de 0 (moins bonne notation) à 10 (meilleure notation) pour les catégories Environnement, Social et Gouvernance.

Le processus d'analyse ESG interne du Gestionnaire combine deux approches :

1. « best-in-universe » : l'équipe de gestion du Gestionnaire privilégie les émetteurs les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité.
2. « best effort » : l'équipe de gestion du Gestionnaire encourage les progrès continus des émetteurs à travers un dialogue direct avec eux.

Dans le cadre du processus de notation du Gestionnaire, les critères suivants sont notamment analysés :

- Environnement : gestion du risque climatique, consommation énergétique, consommation d'eau, gestion des déchets, certifications environnementales, produits et services à valeur environnementale ajoutée...

- *Social* : capital humain (gestion des ressources humaines, diversité des équipes dirigeantes, formation des employés, santé et sécurité, etc.), gestion des fournisseurs, innovation...

- *Gouvernance* : gouvernance d'entreprise (préservation des intérêts de l'actionnaire minoritaire, composition des organes de gouvernance, politique de rémunération), responsabilité fiscale, exposition aux risques de corruption...

Une attention particulière est accordée à l'analyse du capital humain et de la gouvernance d'entreprise, qui représentent respectivement 30% et 25% de la notation de chaque entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. En effet, nous sommes convaincus qu'une mauvaise gestion du capital humain ou une gouvernance d'entreprise défailante constituent un risque majeur pour l'exécution de la stratégie d'une entreprise et donc pour sa valorisation.

L'analyse des controverses (accidents industriels, pollution, condamnations pour corruption, pratiques anticoncurrentielles, sécurité des produits, gestion de la chaîne d'approvisionnement, etc.) basée sur les éléments obtenus auprès de notre fournisseur de données extra-financières externe est intégrée dans le processus de notation et influence directement la notation ESG de chaque entreprise.

Ce processus d'analyse ESG interne débouche sur une échelle de notation interne à cinq niveaux (5 étant le meilleur et 1 le moins bon) : opportunité ESG forte (5), opportunité ESG (4), ESG neutre (3), risque ESG modéré (2) et risque ESG élevé (1).

La combinaison des processus de notation externe et interne réduit davantage l'univers d'investissement du Compartiment pour déterminer son univers éligible :

1. les entreprises qui ne sont pas suivies par le modèle interne du Gestionnaire ou celui de son fournisseur de données extra-financières externe sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement ;
2. les entreprises qui ne sont pas suivies par le modèle interne du Gestionnaire et qui ont une notation MSCI ESG de CCC et de B si la sous-notation MSCI ESG est inférieure à 3 pour l'une des catégories environnement, social ou gouvernance sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement ;
3. enfin, les entreprises notées 1 sur l'échelle de notation interne du Gestionnaire (qui va jusqu'à 5) en ce qui concerne les piliers « capital humain » et/ou « gouvernance d'entreprise » sont également systématiquement exclues de l'univers d'investissement.

L'équipe ESG interne analysera les émetteurs sélectionnés par l'équipe de gestion du Gestionnaire. Par conséquent, au moins 90 % des actifs nets du Compartiment sont soumis à une notation ESG interne. »

ANNEXE III :

LIBELLÉ ESG AJOUTÉ À L'OBJECTIF ET À LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT ODDO BHF EURO CREDIT SHORT DURATION

« Les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) complètent l'analyse de crédit et sont pleinement intégrés au processus d'investissement. L'approche est basée sur deux étapes successives.

Première étape : elle consiste à mettre en place des exclusions sectorielles strictes concernant l'extraction du charbon et la production d'énergie à base de charbon. Le Compartiment ne pourra dès lors pas investir dans ces secteurs.

- *Deuxième étape : elle consiste à attribuer une notation ESG à une grande majorité d'entreprises dans l'univers d'investissement en combinant deux approches :*

- 1) « best-in-universe » : l'équipe de gestion du Gestionnaire privilégie les émetteurs les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité ;
- 2) « best effort » : l'équipe de gestion du Gestionnaire encourage les progrès continus des émetteurs à travers un dialogue direct avec eux.

Dans le cadre du processus de notation du Gestionnaire, les critères suivants sont notamment analysés :

- *Environnement : gestion du risque climatique, consommation énergétique, consommation d'eau, gestion des déchets, certifications environnementales, produits et services à valeur environnementale ajoutée...*
- *Social : capital humain (gestion des ressources humaines, diversité des équipes dirigeantes, formation des employés, santé et sécurité, etc.), gestion des fournisseurs, innovation...*
- *Gouvernance : gouvernance d'entreprise (préservation des intérêts de l'actionnaire minoritaire, composition des organes de gouvernance, politique de rémunération), responsabilité fiscale, exposition aux risques de corruption...*

Une attention particulière est accordée à l'analyse du capital humain et de la gouvernance d'entreprise, qui représentent respectivement 30% et 25% de la notation de chaque entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. En effet, nous sommes convaincus qu'une mauvaise gestion du capital humain ou une gouvernance d'entreprise défailante constituent un risque majeur pour l'exécution de la stratégie d'une entreprise et donc pour sa valorisation.

L'analyse des controverses (accidents industriels, pollution, condamnations pour corruption, pratiques anticoncurrentielles, sécurité des produits, gestion de la chaîne d'approvisionnement, etc.) basée sur les éléments obtenus auprès de notre fournisseur de données extra-financières externe est intégrée dans le processus de notation et influence directement la notation ESG de chaque entreprise.

Ce processus d'analyse ESG interne débouche sur une échelle de notation interne à cinq niveaux (5 étant le meilleur et 1 le moins bon) : opportunité ESG forte (5), opportunité ESG (4), ESG neutre (3), risque ESG modéré (2) et risque ESG élevé (1).

En ce qui concerne les actions qui ne sont pas surveillées par le modèle interne du Gestionnaire, celui-ci s'appuie sur des données extra-financières fournies par un prestataire de services externe.

L'équipe ESG interne analysera les émetteurs sélectionnés par l'équipe de gestion du Gestionnaire. Par conséquent, au moins 75% des actifs nets du Compartiment sont soumis à une notation ESG interne.

Ce système de notation ESG influe sur la structure du portefeuille en limitant son exposition aux émetteurs affichant des scores ESG plus faibles (niveaux 1 et 2) dans le but d'assurer un certain degré de qualité au regard des facteurs ESG. »

ANNEXE IV :

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT ODDO BHF EURO HIGH YIELD BOND

« Les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) complètent l'analyse de crédit et sont pleinement intégrés au processus d'investissement. L'approche est basée sur deux étapes successives.

- Première étape : elle consiste à mettre en place des exclusions sectorielles strictes concernant l'extraction du charbon et la production d'énergie à base de charbon. Le Compartiment ne pourra dès lors pas investir dans ces secteurs.
- Deuxième étape : elle consiste à attribuer une notation ESG à une grande majorité d'entreprises dans l'univers d'investissement en combinant deux approches :
 1. « best-in-universe » : l'équipe de gestion du Gestionnaire privilégie les émetteurs les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité ;
 2. « best effort » : l'équipe de gestion du Gestionnaire encourage les progrès continus des émetteurs à travers un dialogue direct avec eux.

Dans le cadre du processus de notation du Gestionnaire, les critères suivants sont notamment analysés :

- Environnement : gestion du risque climatique, consommation énergétique, consommation d'eau, gestion des déchets, certifications environnementales, produits et services à valeur environnementale ajoutée...
- Social : capital humain (gestion des ressources humaines, diversité des équipes dirigeantes, formation des employés, santé et sécurité, etc.), gestion des fournisseurs, innovation...
- Gouvernance : gouvernance d'entreprise (préservation des intérêts de l'actionnaire minoritaire, composition des organes de gouvernance, politique de rémunération), responsabilité fiscale, exposition aux risques de corruption...

Une attention particulière est accordée à l'analyse du capital humain et de la gouvernance d'entreprise, qui représentent respectivement 30% et 25% de la notation de chaque entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. En effet, nous sommes convaincus qu'une mauvaise gestion du capital humain ou une gouvernance d'entreprise défaillante constituent un risque majeur pour l'exécution de la stratégie d'une entreprise et donc pour sa valorisation.

L'analyse des controverses (accidents industriels, pollution, condamnations pour corruption, pratiques anticoncurrentielles, sécurité des produits, gestion de la chaîne d'approvisionnement, etc.) basée sur les éléments obtenus auprès de notre fournisseur de données extra-financières externe est intégrée dans le processus de notation et influence directement la notation ESG de chaque entreprise.

Ce processus d'analyse ESG interne débouche sur une échelle de notation interne à cinq niveaux (5 étant le meilleur et 1 le moins bon) : opportunité ESG forte (5), opportunité ESG (4), ESG neutre (3), risque ESG modéré (2) et risque ESG élevé (1).

En ce qui concerne les actions qui ne sont pas surveillées par le modèle interne du Gestionnaire, celui-ci s'appuie sur des données extra-financières fournies par un prestataire de services externe.

L'équipe ESG interne analysera les émetteurs sélectionnés par l'équipe de gestion du Gestionnaire. Par conséquent, au moins 75% des actifs nets du Compartiment sont soumis à une notation ESG interne.

Ce système de notation ESG influe sur la structure du portefeuille en limitant son exposition aux émetteurs affichant des scores ESG plus faibles (niveaux 1 et 2) dans le but d'assurer un certain degré de qualité au regard des facteurs ESG. En particulier, la notation ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure ou égale à l'indice de référence, conformément à notre notation interne. »

ANNEXE V : OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT ODDO BHF ARTIFICIAL INTELLIGENCE

« Le portefeuille d'actions internationales sera construit en quatre étapes :

I) Dans un premier temps, les titres sont sélectionnés en fonction de leur score en matière de « big data ». L'analyse « big data » est réalisée en deux étapes, avec le soutien d'un partenaire externe, expert en science des données :

- (1) identification des sous-thèmes les plus importants et les plus populaires liés à la méga-tendance « intelligence artificielle » (c.-à-d. en rapport avec les défis de la transition énergétique et écologique), au moyen d'outils analytiques « big data ». La sélection des sous-thèmes les plus pertinents est effectuée et révisée à un rythme régulier, en accord avec la façon dont la Société de gestion comprend et interprète la méga-tendance ; et
- (2) Identification des entreprises liées à ces sous-thèmes à l'aide des outils d'analyse « big data ». Chaque entreprise comprise dans l'univers d'investissement obtient un « score big data ».

II) La Société de gestion applique ensuite des filtres quantitatifs. Pour ce faire, les chiffres financiers sont pris en compte afin d'éviter d'investir dans des actions présentant des caractéristiques non souhaitées.

III) Le portefeuille fait l'objet d'une validation de qualité finale effectuée par la Société de gestion :

- Cette analyse fondamentale peut entraîner l'exclusion de certains titres, principalement lorsque la méga-tendance « intelligence artificielle » ne représente pas une part suffisamment importante de la création de valeur économique de l'entreprise, et parfois pour des raisons techniques ou fondamentales.
- La notation ESG est prise en compte pour une grande majorité d'entreprises. L'analyse de la Société de gestion repose sur les notations ESG fournies par MSCI : chaque entreprise se voit attribuer une note ESG globale sur une échelle de notation allant de CCC (moins bonne note) à AAA (meilleure note) ainsi que des notes comprises entre zéro et dix pour chaque pilier ESG (aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance).

En construisant le portefeuille final d'ODDO BHF Artificial Intelligence, la Société de gestion exclut les sociétés notées CCC ainsi que celles faisant l'objet d'une controverse « très grave » et/ou qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies. La Société de gestion exclut également les entreprises ayant une note globale « B » et qui auraient une note inférieure à 3 pour l'un des piliers ESG.

Le Compartiment est géré activement par rapport à un indice de référence, l'indice MSCI World NR en USD (« l'Indice de référence ») qu'il vise à surperformer, et qui sert également au calcul de la commission de performance, le cas échéant. Cet Indice de référence est représentatif des principales capitalisations mondiales au sein des pays développés. L'Indice de référence est un indice pondéré par la capitalisation boursière conçu pour fournir une large mesure de la performance des marchés d'actions dans le monde entier. Le Compartiment vise à surperformer son Indice de référence plutôt qu'à le répliquer avec précision et peut s'en écarter sensiblement, tant à la hausse qu'à la baisse. Dans le cadre du processus d'investissement, la Société de gestion a toute latitude quant à la composition du portefeuille du Compartiment.

IV) Lors de la construction du portefeuille final, les filtres quantitatifs décrits ci-dessus conduiront au classement des entreprises dans cinq catégories. Le poids de chaque titre dans le portefeuille final dépend de son rang. Néanmoins, l'équipe de gestion peut ajuster la pondération finale à son entière discrétion. Le portefeuille final comprendra entre 30 et 60 titres. »